ABBVIE
Société par actions simplifiée au capital de 133.449.467,40 Euros
Siège social : 10 Rue d'Arcueil, 94528 RUNGIS CEDEX
750 775 660 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DU COMITE D'ADMINISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
LE VINGT-SIX NOVEMBRE,
à 09:00 heures

Les membres du Comité d'Administration de la société ABBVIE (la "**Société**") se sont réunis par téléconférence avec partage de contenu, via Réunion Microsoft Teams, sur convocation de leur Président.

- Monsieur Stéphane LASSIGNARDIE, Président et membre, est présent,
- Monsieur Scott T. REENTS, membre, est représenté par Stéphane LASSIGNARDIE, suivant pouvoir,
- Monsieur Diego PERROTTA, membre, est représenté par Stéphane LASSIGNARDIE, suivant pouvoir.

Madame Laurence DUPIRE, représentant délégué du Comité Social et Economique dûment convoquée, est présente.
Monsieur Jean-Dominique TOUCHE, représentant délégué du Comité Social et Economique dûment convoqué, est présent.

Le Commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG AUDIT, tenu informé de cette réunion est présent.

Monsieur Stéphane LASSIGNARDIE préside la séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président de séance présente aux membres du Comité d'Administration les documents suivants :

- Copie de la lettre d'information envoyée au Commissaire aux comptes,
- Copie de la lettre d'information envoyée aux représentants du Comité d'Administration,
- Liste des sièges sociaux antérieurs,
- Projet des statuts de la Société,
- Statuts à jour de la Société.

Un projet desdits documents est alors communiqué.

Les résolutions suivantes sont alors mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Le Comité d'Administration, après approbation de l'Associé unique en date du 25 novembre 2025 et conformément à l'article 4 des statuts de la Société, décide de transférer le siège social de la Société, avec effet à compter du 1er décembre 2025,

de l'adresse actuelle située :

10 Rue d'Arcueil,
95538 Rungis Cedex

à l'adresse suivante :

5/13 Boulevard de la République,
92100 Boulogne-Billancourt.

DEUXIEME DECISION

Le Comité d'Administration en conséquence de la décision précédente, décide de modifier l'article 4 (Siège social) des statuts de la Société comme suit :

« *ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL*

Le siège social de la société est fixé au 5/13 Boulevard de la République 92100 Boulogne-Billancourt. ».

TROISIEME RESOLUTION

Le Comité d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président de séance.

Monsieur Stéphane LASSIGNARDIE
Membre et président de séance